



APPEL DE DEMANDES

BOURSE MARATHON DE L'ESPOIR POUR INFORMATIQUE DE LA SANTÉ & SCIENCE DES DONNÉES (2025)

Objet

Fournir à de jeunes chercheurs exceptionnels informatique de la santé et dans des domaines connexes des fonds pour soutenir la recherche de haute qualité en oncologie de précision. La bourse vise à aider les jeunes chercheurs dans la fin de leurs études et le développement de leur carrière, sous le mentorat et en collaboration avec les équipes bien établies financées par le Réseau des centres d'oncologie du Marathon de l'espoir (MOHCCN) et en étroite collaboration avec elles. Les chercheurs actuellement inscrits à des études supérieures (maîtrise et doctorat) et postdoctorales dans les domaines de l'informatique de la santé, de l'analyse de données, de la science des données, de la biologie computationnelle, de la bioinformatique et de domaines connexes dans des établissements canadiens sont invités à présenter une demande.

Portée

Le présent appel de demandes concerne une bourse pour financer des travaux de recherche clinique de haute qualité utilisant les données du MOHCCN, qui fournit de l'information sur laquelle on peut se fonder pour prévenir, diagnostiquer ou traiter le cancer de manière novatrice. En général, les travaux de recherche soutenus par cette bourse doivent notamment comprendre des études visant ce qui suit :

- Nouvelles façons de générer des données biologiques sur les cancers susceptibles d'être utilisées à des fins thérapeutiques;
- Nouveaux types de données biologiques sur le cancer susceptibles d'être utilisées à des fins thérapeutiques;
- Nouveaux outils pour analyser des ensembles de données riches, complexes ou de grande taille;
- Nouveautés en matière de conception, conduite et suivi d'essais en oncologie de précision.

Les candidats doivent être appuyés par un ou des chercheurs (cliniciens ou scientifiques) associés à une étude financée par le MOHCCN. Une attention particulière sera accordée aux demandes qui incluent des membres des populations marginalisées dans leur projet. Les objectifs de recherche doivent refléter une compréhension de l'accessibilité des données disponibles au sein du réseau au moment de l'attribution.

Soutien financier offert

Jusqu'à dix bourses de 40 000 \$, sont attribuées et couvrent :

- Soutien salarial pour les lauréats;
- Les dépenses de recherche approuvées pour le projet de recherche visé.

L'établissement canadien admissible qui parraine le candidat doit s'assurer que le financement de contrepartie admissible est disponible pour cette bourse du Marathon de l'espoir pour informatique de la santé & science des données avec un montant similaire ou supérieur afin de couvrir plus de dépenses de recherche. Nous prévoyons annoncer d'autres rondes au cours des années suivantes.

Admissibilité

Pour pouvoir déposer une demande, vous devez respecter les conditions suivantes :

- Être inscrit à un programme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat) ou à un programme de recherche postdoctorale dans un domaine lié à l'informatique de la santé et à la science des données dans un établissement canadien;
- Avoir un mentor dans le domaine de recherche proposé au sein de l'établissement qui vous parraine. Cette personne doit assumer la responsabilité des travaux de recherche et vous guider à cet égard.
- Les candidats doivent être encadrés par un ou plusieurs chercheurs (clinicien et/ou scientifique) actuellement associés à une étude financée par le MOHCCN.
- Les candidats ne doivent pas avoir déjà reçu un prix du MOHCCN en informatique de la santé et science des données.

Le MOHCCN adhère aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion et s'efforce de promouvoir l'excellence en matière d'inclusion dans ses programmes de recherche. Nous invitons tous les candidats admissibles de divers horizons à soumettre une demande pour nos occasions de financement.

Enveloppe budgétaire

Le MOHCCN a une enveloppe suffisante pour financer jusqu'à dix bourses Marathon de l'espoir pour informatique de la santé & science des données dans cette édition.

Déposer une demande

1. La *Demande* comme telle doit être déposée par voie électronique au plus tard le **26 janvier 2025** (23 h59, heure de l'Est)
2. Réunion du comité d'examen par les pairs : **mars / avril 2025**
3. Annonce du financement : **mai 2025**
4. Début du financement : **1^{er} juillet 2025**

Les candidats pourront consulter le *guide de demande de bourse Marathon de l'espoir pour informatique de la santé & science des données (2025)* pour préparer leur proposition.

Conseils concernant la demande

Voici ce dont le jury tiendra compte dans son évaluation :

- Impact potentiel des travaux de recherche et adéquation avec la portée de l'appel de demandes;
- Calibre et potentiel du candidat;
- Excellence et mérite scientifique des travaux de recherche proposés;
- Pertinence du mentor et plan d'accompagnement;
- La réponse du demandeur aux commentaires des évaluateurs sur les soumissions précédentes infructueuses (si la candidature est une resoumission);
- Qualité et quantité du soutien offert par l'établissement parrain (environnement de recherche, contribution financière, temps consacré à la recherche et engagement à long terme d'aider le candidat dans son avancement professionnel dans le domaine de l'oncologie clinique).

Veuillez noter que les membres du groupe de travail sur les patients du MOHCCN seront également invités à donner leur avis sur les candidatures au cours de la procédure d'examen.

Conditions de financement

Les propositions de projet financées par des chercheurs cliniciens exigent une contrepartie en espèces minimale de 1:1 des fonds fournis par l'IRTF, sauf avis contraire. Les lignes directrices sur les fonds de contrepartie admissibles sont présentées à l'annexe A du formulaire de demande. Nous exigeons des lettres d'engagement de contrepartie d'un représentant autorisé de chaque organisme source admissible confirmant les fonds de contrepartie qui seront mis à disposition pour soutenir le budget de la demande. La partie du plan de travail de la demande comprend un tableau énumérant toutes les sources admissibles des fonds de contrepartie engagés et la partie du projet que ces fonds appuient. Le soutien en nature n'est pas admissible à titre de fonds de contrepartie admissibles.

Les candidats retenus recevront leurs fonds à la suite de la signature d'un accord de subvention de projet de recherche (RPGA) standard du MOHCCN avec IRTF qui détaille pleinement les conditions de financement ainsi que les calendriers de rapport. Les fonds pour les projets d'informatique de la santé & science des données seront fournis par l'IRTF directement à chaque établissement collaborateur.

Les lettres d'engagement de contrepartie en espèces doivent couvrir le budget de l'exercice 2025-2026. Veuillez noter que les dépenses effectuées à partir des fonds fournis par l'IRTF et des fonds de contrepartie doivent être déclarées régulièrement à l'IRTF.

Conditions d'adhésion à MOHCCN

Une condition préalable à l'obtention de fonds du IRTF MOHCCN par le biais d'accords RPGA est que l'établissement du demandeur doit d'abord être membre du MOHCCN en acceptant les termes de l'accord-cadre du réseau du MOHCCN par la signature d'une lettre de jonction. L'accord-cadre du réseau et les lettres de jonction du MOHCCN seront mis à la disposition de toute institution candidate si elle n'est pas déjà membre du réseau. Les demandes de ces documents doivent être adressées à l'adresse suivante : jmicholuk@tfri.ca.

Les candidats et les établissements qui les parrainent doivent respecter la politique de l'IRTF en matière d'administration de la recherche. Cela comprend ce qui suit :

a. Certificats

Pour que le financement soit disponible, le candidat doit d'abord obtenir de l'établissement parrain tous les certificats applicables, notamment :

1. *Biorisques* : Si le projet implique l'utilisation de matériaux biologiques, un certificat garantissant que le projet sera réalisé conformément à la *Norme canadienne sur la biosécurité* (NCB) 2^e édition (2015) et au *Guide canadien sur la biosécurité* (GCB), 2^e édition (2015). (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/normes-lignes-directrices-canadiennes-biosecurite.html>)
2. *Soins des animaux* : Si le projet implique des expériences sur des animaux, un certificat garantissant que tous les animaux seront traités et étudiés conformément aux normes décrites dans le *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation*, vol 1 (1993), du Conseil canadien de protection des animaux. (<https://ccac.ca/fr/index.html>)
3. *Études sur des humains* : Si le projet implique des expériences sur des êtres humains, un certificat garantissant que le Comité d'éthique de la recherche de l'établissement parrain a examiné les protocoles et méthodes employés et les a jugés acceptables aux termes de l'édition courante du document du Conseil de recherches en sciences humaines, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et des Instituts de recherche en santé du Canada intitulé *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (2014) (www.pre.ethics.gc.ca). Si le projet implique des substances expérimentales, l'approbation régulatrice de la Direction générale de la protection de la santé.
4. *Utilisation d'échantillons humains et biologiques*. L'IRTF est déterminé à faire en sorte qu'on utilise des échantillons biologiques de grande qualité dans les travaux de recherche qu'il finance, puisque cela donne lieu à d'excellentes données reproductibles. C'est pourquoi l'IRTF exige de tous les candidats à la bourse de certifier que (i) tous les échantillons biologiques prospectifs (nouveaux) utilisés dans le projet de recherche financé par l'IRTF seront recueillis conformément aux normes fixées par le Réseau canadien de banques de tissus (RCBT) (<https://www.ctrnet.ca/resources/operating-procedures>) ou la *Clinical Laboratory Improvement Amendments Act* (CLIA) des États-Unis (<https://www.cms.gov/Regulations-and-Guidance/Legislation/CLIA/index.html>) ou (ii)

tous les échantillons biologiques rétrospectifs (anciens) utilisés dans le projet de recherche financé par l'IRTF viendront d'une banque de tissus biologiques certifiée par le RCBT ou conforme à la CLIA. Vous trouverez des liens vers le programme de certification du Réseau canadien de banques de tissus et les banques de tissus biologiques enregistrées au <https://biobanking.org/webs/certification>. Les candidats doivent déposer une preuve de certification courante et de participation à des programmes indépendants d'assurance de la qualité avec leur proposition.

5. *Cellules souches pluripotentes humaines*. L'IRTF souscrit aux lignes directrices définies par les Instituts de recherche en santé du Canada à propos des cellules souches pluripotentes humaines, maintenant intégrées au document *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (TCPS 2), chapitre 12, Section F (2^e édition) (https://ethics.gc.ca/eng/tcps2-eptc2_2018_chapter12-chapitre12.html). On demande aux candidats de communiquer avec l'IRTF avant de déposer leur demande si elle concerne des travaux de recherche exigeant l'utilisation de cellules souches pluripotentes humaines.

b. Rapports

L'IRTF exige (1) un rapport annuel sur le progrès des travaux de recherche scientifique, (2) un rapport annuel sur les mesures des travaux de recherche et (3) des états financiers trimestriels. De plus, l'IRTF s'attend à ce que les chercheurs contribuent aux assemblées de l'IRTF et du MOHCCN ou y fassent des présentations pendant la période visée par la bourse, sur demande.

c. Titre du projet et utilisation du logo de l'IRTF

Les projets financés doivent s'intituler « Bourse Marathon de l'espoir pour informatique de la santé & des sciences données » en [titre du projet]. Le cas échéant, les chercheurs doivent se conformer aux lignes directrices de l'IRTF et du MOHCCN relatives à l'identité visuelle. Vous les trouverez ici : www.tfri.ca et www.mohccn.ca.

d. Équité en matière d'emploi

L'IRTF s'engage à respecter la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#) du Canada et à faire en sorte que les projets de recherche financés offrent les mêmes possibilités d'emploi aux femmes, aux personnes autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles. Pour tous les projets financés, l'IRTF exige des pratiques d'embauche non discriminatoires.

e. Inclusion du sexe et du genre dans la conception de recherche le cas échéant

On demande aux candidats d'inclure dans leur proposition une déclaration disant qu'ils ont tenu compte de l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG), le cas échéant. L'objet de l'ACSG est de promouvoir une science rigoureuse qui tienne compte

du sexe et du genre et qui peut donc améliorer notre compréhension des déterminants de la santé pour toutes les personnes¹.

Les candidats peuvent également inclure des déclarations supplémentaires concernant l'inclusion d'autres minorités dans leur recherche, y compris les populations difficiles à atteindre.

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Jessie Micholuk, MPH

Gestionnaire de réseau, MOHCCN

Terry Fox Research Institute | Institut de recherche Terry Fox

675, 10^e avenue Ouest

Vancouver (C.-B.) V5Z 1L3 CANADA

Téléphone : 1-604-675-8000, poste 7 624

Courriel : jmicholuk@tfri.ca

Date : 18 novembre 2024

¹ Pour plus d'information au sujet de l'ACSG, veuillez consulter le site <https://cihr-irsc.gc.ca/f/50836.html>.